



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

importations

Question écrite n° 111376

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les dépenses des consommations françaises en différents produits de maquillage. En effet, ces dépenses semblent avoir augmenté considérablement ces vingt dernières années. Ces dépenses faites souvent sur des produits cosmétiques étrangers ne sont pas sans effet sur notre commerce extérieur. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer l'évolution de ces dépenses, en France, depuis 1981. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

L'industrie cosmétique voit régulièrement ses ventes progresser en France depuis la trente-neuvième année consécutive. D'après l'Institut national de la statistique et des études économiques, chaque habitant a acheté en France, en 2004, pour 205,10 euros de produits de parfumerie, d'hygiène ou de beauté. L'utilisation de ces produits a été multipliée par 2,5 au cours des vingt dernières années. Cependant, ce dynamisme de la demande ne pèse pas sur le commerce extérieur. En effet, en 2005, les exportations de cosmétiques ont représenté 8,1 milliards d'euros, soit un niveau 5 fois supérieur à celui des importations qui s'est élevé à 1,6 milliard d'euros. Avec cet excédent commercial, l'industrie des produits cosmétiques demeure le 4e secteur exportateur en solde net de l'économie française, hors armement. Par ailleurs, la croissance toujours positive de ce secteur, de l'ordre de 5 % par an, permet à l'industrie cosmétique composée à 80 % de petites et moyennes entreprises de maintenir des activités de fabrication et de recherche sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111376

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12361

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2151